
Concours économie circulaire



Pour toutes questions, communiquez avec

Nathalie Guibord :

nathalie.guibord@cstjean.qc.ca

450 347-5301 poste 2044

Étienne Massicotte

e.massicotte@ccihhr.ca

514 237-8339

Planification des activités

Échéancier des principales étapes

Étapes	Échéances
Rencontre des enseignants et organisateurs	Au plus tard le 9 janvier 2026
Rencontre des entreprises par les enseignant.es	Au plus tard le 16 janvier 2026
Présentation des cas aux étudiant.es	Semaine du 26 janvier 2026 (semaine 2)
Rencontre des entreprises par les étudiant.es	Au plus tard le 6 mars 2026 (semaine d'étude)
Remise de la revue de littérature	Semaine du 16 mars 2026
Remise du rapport final	Au plus tard le 5 mai 2026
Présentations des étudiant.es devant jury	Entre le 29 avril et le 12 mai 2026
Remise des bourses aux gagnant.es	Semaine du 1er juin 2026

Concept

Mise en contexte

Avec l'utilisation croissante des ressources limitées de la planète, l'économie circulaire est désormais considérée comme l'une des solutions à mettre en œuvre pour freiner la crise climatique et assurer un développement économique qui respecte les limites planétaires. Afin de conscientiser la communauté à ce concept, le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que Symbiose Haut-Richelieu proposent aux étudiant.es de participer à un concours, grâce à la participation d'entreprises de la région du Haut-Richelieu et de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (Symbiose Haut-Richelieu).

Pour en savoir plus sur l'économie circulaire, le lecteur est invité à consulter les sites suivants :

1. <https://www.quebeccirculaire.org/>
2. <https://ccihr.ca/symbiose/>
3. https://www.youtube.com/watch?v=ADJvT1_lr1I
4. <https://www.quebeccirculaire.org/data/sources/users/2401/images/01-titreorangecirculaire-fr-mars2020.png>

Description

Dans le cadre de cours offerts au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, les enseignant.es présenteront un cas problématique provenant d'une entreprise régionale aux étudiants. Le conseiller en économie circulaire recherchera une entreprise par programme participant au concours. Les étudiant.es intéressé.es pourront tenter de trouver des solutions au cas problématique à l'aide des [stratégies de circularité](#) à proposer aux entreprises. Le tout prendra la forme d'une compétition où les étudiants devront présenter leurs solutions à un jury.

Avec l'accord de l'entreprise concernée, le projet sélectionné aura l'occasion de se concrétiser. Il se pourrait aussi que des étudiant.es soient engagé.es pour travailler sur l'implantation des solutions en entreprise, à titre de stagiaire. Avec l'appui du conseiller en économie circulaire et d'autres organismes régionaux, il est souhaité que du financement externe au cégep soit apporté aux entreprises afin de les aider dans la mise en œuvre des solutions élaborées par les étudiant.es. Aucune garantie n'est offerte à cet égard.

Objectifs du concours

Le concours vise les objectifs suivants :

1. Offrir la possibilité à la communauté étudiante collégiale et aux entreprises régionales de se former et de sensibiliser autrui à l'économie circulaire.
2. Permettre aux étudiant.es de mettre en application leurs acquis dans un contexte de développement durable.
3. Générer des occasions d'emploi et de stage étudiant dans le domaine de l'économie circulaire en Montérégie.
4. Préparer les futurs travailleurs aux enjeux des entreprises.
5. Mettre en relation les étudiant.es et les entreprises du Haut-Richelieu et ses environs.
6. Participer aux efforts collectifs locaux liés à l'environnement et au développement durable.
7. Pour les entreprises, accéder à une solution à faible coût et accéder à du financement (externe au cégep) pour la réalisation d'un projet.
8. Générer des occasions de visibilité aux étudiant.es et aux entreprises dans le cadre de la promotion de la compétition.

Résultats attendus

1. Formation des étudiant.es à la recherche et à l'élaboration de solutions en lien avec des cas problématiques vécues en entreprise.
2. Formation à l'art de la présentation par les étudiant.es participant.es.
3. Élaboration de solutions pertinentes à des cas problématiques concrets d'entreprises régionales.
4. Mise en œuvre de solutions en économie circulaire dans les entreprises régionales.

Projets

Sélection

Des entreprises régionales seront sollicitées par le conseiller en économie circulaire afin qu'elles soumettent des cas concrets problématiques pouvant être solutionnés par des étudiant.es de niveau collégial et à l'aide des stratégies de circularité.

Par exemple, dans le cadre du cours « Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines », les entreprises pourraient soumettre des cas relatifs à :

- L'approvisionnement responsable : soumettre des propositions d'articles à intégrer dans une politique d'approvisionnement responsable d'une entreprise.
- L'optimisation des opérations : optimiser un procédé de fabrication pour limiter les pertes de production ou pour limiter l'utilisation de ressources naturelles.
- L'économie de fonctionnalité : changer un modèle d'affaires pour passer de la vente d'un bien à la vente d'un service.
- L'écologie industrielle : proposer des idées pour favoriser le partage de personnel entre deux entreprises ou institution et consolider des emplois à temps partiel pour des emplois à temps plein.
- Pour plus de détails, voir page 5.

Les entreprises sollicitées pourront soumettre un cas. Celui-ci sera étudié par les étudiant.es qui pourront élaborer des solutions différentes au même cas.

Les cas soumis par les entreprises seront évalués par les enseignant.es concerné.es ainsi que par le conseiller en économie circulaire de la CCIHR et la conseillère pédagogique en environnement et en développement durable du cégep. Les enseignants vérifieront que les cas proposés rejoignent les objectifs pédagogiques du cours. Le cas le plus intéressant sera présenté aux étudiant.es par les enseignant.es. Le concours pourra être présenté par la conseillère pédagogique en environnement et en développement durable et par le conseiller en économie circulaire, selon le désir des enseignants.

Les entreprises devront fournir les informations pertinentes requises à la compréhension de leurs cas. Il est attendu que les entreprises soumettent les informations suivantes :

- Mise en contexte et description de la problématique
- Contraintes de l'entreprise (ressources budgétaires, humaines, etc.)
- Personne-ressource à contacter

Il est également attendu que les entreprises rencontrent les enseignant.es en début de projet pour expliquer leurs problématiques et les étudiant.es en cours de projets pour les aider à élaborer leurs solutions.

Mandat

Dans le cadre de leurs cours, sous la supervision de leur enseignant, les étudiant.es devront réaliser :

- Une revue de littérature concernant la problématique visée.
- Une sélection des stratégies de circularité choisies pour répondre à la problématique
- L'élaboration de solutions pertinentes
- L'évaluation des coûts et ressources requises à la mise en œuvre des solutions
- Les impacts positifs et négatifs potentiels de ces solutions
- La remise du rapport présentant les solutions élaborées
- Présentation des solutions devant un jury

Engagement de l'entreprise lors de la compétition

L'entreprise dont le cas est sélectionné pour la compétition s'engage à :

- Faire une présentation de 30 minutes en ligne aux enseignant.es, par exemple dans la semaine du 12 janvier 2026, de leur cas afin que ceux-ci puissent le présenter aux étudiant.es ;
- Respecter l'échéancier présenté ci-haut pour permettre un suivi adéquat des enseignants auprès des étudiants pour assurer la qualité du travail réalisé ;
- Rencontrer les étudiant.es travaillant sur leur cas avant le 6 mars pour répondre à leurs questions et valider leurs orientations ;
- Fournir les informations pertinentes et nécessaires à la réalisation du mandat (entente de confidentialité peut être signée au préalable) ;
- Garder contact avec les étudiant.es pour répondre à leurs questionnements ;
- Être disponible la journée de la compétition pour écouter la présentation des solutions ;
- Siéger en tant que membre du jury lors de la journée de compétition.

Également, l'entreprise :

- Est encouragée à faire visiter ses installations par les étudiant.es qui travailleront sur son cas ;
- Peut contribuer à une bourse qui sera remise aux projets sélectionnés par le jury, si elle le désire au montant de son choix.

Critères de sélection des cas soumis :

- Les cas sont d'une complexité s'adressant à des étudiant.es de niveau collégial ;
- Les cas doivent pouvoir se résoudre à l'intérieur de six semaines de réflexion.

Afin de répondre aux profils des étudiant.es en sciences humaines, il est recommandé que les cas abordent l'un des sujets suivants sans pour autant s'y limiter :

- Gestion ;
- Administration ;
- Ressources financières ;
- Relations humaines ;
- Relations municipales (loi/réglementation) ;
- Équité ;
- Transport ;
- Logistique ;
- Matières résiduelles ;
- Mutualisation des employés ou de locaux ;
- Enjeux d'assurances ;
- Réglementation.

Sélection des personnes gagnantes

Présentation des solutions

Chaque étudiant.e participant au concours présentera ses solutions basées sur l'économie circulaire devant un jury. Il s'agit d'un concours où les étudiant.es travaillent individuellement.

Jury

Le conseiller en économie circulaire de la CCIHR est responsable de sélectionner un jury pour évaluer les présentations des étudiant.es dans le cadre du concours. Des entreprises et organismes en économie circulaire du Haut-Richelieu seront sollicités pour ce jury. Le jury sera composé de trois personnes.

Les présentations des étudiant.es doivent être jugées à l'aide des critères et règlements applicables au concours. Une grille d'évaluation sera fournie aux membres du jury.

Annonce des gagnant.es

Le Cégep prévoit remettre une bourse par programme pour la meilleure présentation individuelle. La bourse est remise au récipiendaire par la Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les lauréat.es seront dévoilé.es sur la page Facebook du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le site Web du Cégep (www.cstjean.qc.ca) à la suite du concours.

Communiqué de presse

Un communiqué de presse sera produit conjointement par le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu et la CCIHR pour la diffusion des informations relatives aux gagnant.es du concours. Les enseignant.es pourraient être sollicités pour des citations à ajouter au communiqué.

Merci à nos partenaires

